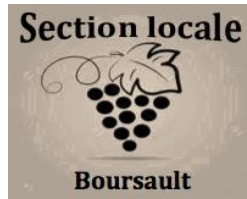


COMMUNE DE BOURSALT



Place d'Essenheim 51480. tel: 03.26.58.45.64. mairieboursault@wanadoo.fr

Projet de constitution d'une ASA à Boursault

Madame, monsieur,

Suite à la relance du syndicat des vignerons de Boursault, la mairie a demandé aux viticulteurs s'ils étaient prêts à s'engager dans un meilleur entretien du coteau viticole à travers l'aménagement et l'entretien des chemins, la gestion hydraulique et l'aménagement de haies. Malgré sa bonne volonté, elle ne dispose pas de moyens suffisants pour tout assurer aussi bien qu'ils le souhaitent.

En tant que propriétaire, nous vous proposons la création d'une ASA.

Pour nous, l'avantage de cette structure est sa gestion par les propriétaires. Ce sont les mêmes qui décident les travaux et qui paient les cotisations. Comme toute structure collective, elle peut lever des subventions plus importantes pour l'aménagement du coteau, en particulier quand ceux-ci relèvent de l'hydraulique douce (haie, chemin en dalles gazon, etc...). Les propriétaires ne sont donc pas seuls à assumer les charges.

Dans cette démarche, nous sommes appuyés par Guillaume Turck de la chambre d'agriculture qui accompagne de nombreux villages sur ce sujet. Le groupe de travail est constitué de Marie-Françoise Piriou, gérante du GFA Gallice, Hervé le Gallais du château de Boursault, Pascal Foin et Pascal Gachignat de la mairie de Boursault, Delphine Gilbert, Aurélien Lemaire et Bruno de Villepin pour le syndicat. La mairie de Vauciennes ayant également participé à une réunion pour nous exprimer ses points de vue (nous la remercions).

Une étude hydraulique conduite en 2007 a permis d'identifier des points noirs dans le fonctionnement hydraulique du coteau de Boursault. Le groupe de travail a également réactualisé cette étude en listant des situations qui nécessiteraient des travaux. Aujourd'hui, le coteau de Boursault reste néanmoins en bon état. Il y a un certain nombre d'aménagements intéressants à faire, mais l'ensemble des parcelles est plutôt accessible. La situation n'est pas catastrophique, c'est pour ça que le projet nous paraît intéressant à mener aujourd'hui, il permettra d'agir dans le temps avec des cotisations modérées (autour de 300-400 euro/ha). Si nous laissons la situation se dégrader, nous pensons que, dans 20 ans, nous devons faire face à un projet plus coûteux.

Après quelques mois de réflexion, le groupe de travail a choisi de conserver le projet d'ASA tel que nous l'avons créé au début avec une ligne directrice, les mêmes règles pour tous.

Le périmètre a été délimité pour englober l'ensemble des parcelles de l'aire AOC et quelques parcelles agricoles susceptibles de rentrer dans l'appellation avec la révision de l'aire AOC. Cette règle nous permettra d'appeler des cotisations dans le cas où une parcelle qui n'était pas plantée le devienne. Il

était important que toute parcelle de vigne puisse participer à l'ASA et qu'aucune ne se retrouve exemptée.

Le périmètre englobe l'ensemble du coteau de Boursault à l'exception de la partie prise en charge par l'ASA d'Oeuilly, ainsi qu'un morceau du coteau de Vauciennes qui « verse » sur Boursault.

Dans le cas où il serait élu par les propriétaires au sein du bureau, le groupe de travail s'engage à ce que les cotisations ne soient appelées que sur les terres à usage viticole, les constructions et terres agricoles seront exemptées.

Vous avez l'occasion de découvrir le projet global pendant l'enquête publique de création de l'ASA, lors des permanences en mairie. Avant de soumettre votre vote d'adhésion, il nous semble important que vous sachiez que :

- L'assemblée des propriétaires élit le bureau de l'ASA
- L'assemblée des propriétaires décide du montant que le bureau peut emprunter pour agir, ce qui vous donne un vrai poids sur l'engagement des travaux réalisés par l'ASA.
- Chaque propriétaire aura une voix par 10 ares.
- Chaque propriétaire dispose au minimum d'une voix et au maximum de 300.

Pour terminer, voici quelques éléments de fonctionnement que le groupe de travail envisage si la structure est créée :

- Nous souhaitons mettre en place 3 ou 4 référents dans des secteurs distincts pour pouvoir échanger sur les besoins des propriétaires.
- Nous envisageons de travailler au maximum en hydraulique douce pour obtenir les subventions et éviter au maximum les études hydrauliques (même s'il y aura probablement un ou deux points où nous n'y échapperont pas).
- Nous avons demandé aux mairies de Boursault et Vauciennes de se présenter à l'élection du bureau de façon à ce qu'il y ait un bon fonctionnement entre tous.
- Les statuts prévoient 12 postes pour le bureau, 9 titulaires et 3 suppléants, ce qui laisse des sièges pour ceux qui souhaiteraient s'impliquer dans le fonctionnement de l'ASA.

Nous souhaitons créer une structure qui vous rende service au quotidien et qui valorise notre coteau.

Nous sommes à votre disposition par mail à l'adresse suivante : syndicat.boursault@gmail.com

Très cordialement,

L'équipe.